



Fédération Syndicale Unitaire

Directeur de la publication: Flavien THOMAS
ISSN 1276-6488 CPPAP 0521SOO7828
Imprimé par: FSU Landes
97, Place de la Caserne Bosquet
40000 Mont de Marsan

Ensemble
LANDES

MONT DE MARSAN PPDC
P4
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le vendredi 22 octobre



Sommaire

Page 2

Edito : Un plan d'urgence pour l'éducation

Loi Rilhac sur la direction d'école : c'est toujours non !

page 3

L'auto évaluation des établissements : témoignage et retour d'expérience...

Page 4

Squat sur Bordeaux, la Préfète interpellée au CESER

Feuillet intérieur :

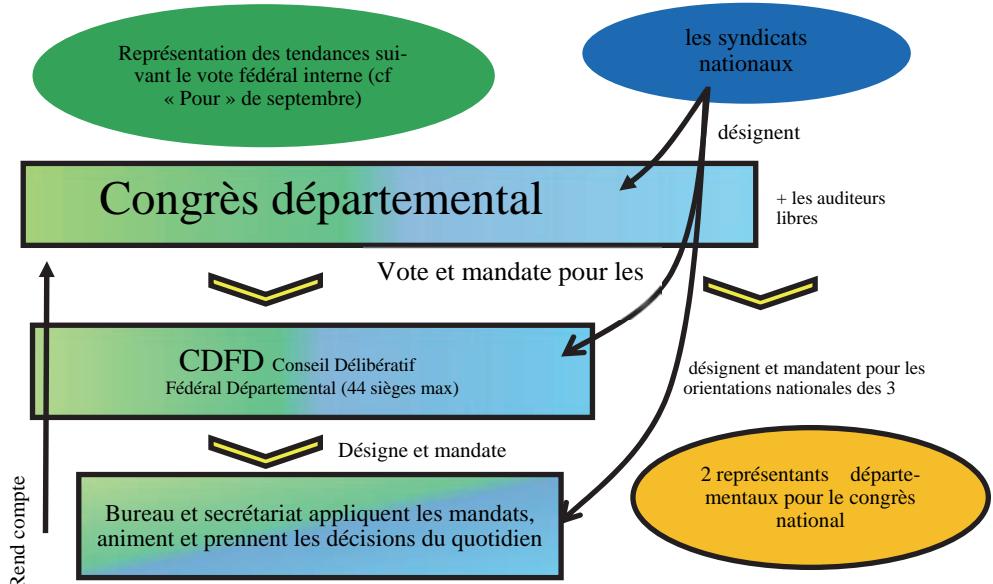
Inscription au congrès départemental

Congrès départemental de la FSU des Landes

La FSU est la fédération qui regroupe les syndicats de la fonction publique auxquels nous adhérons. Elle est construite sur les échelons départemental et national. Deux ans et demi après Clermont Ferrand, un peu en avance à cause des élections professionnelles de 2022, notre fédération organise son 10^{ème} congrès à Metz. Deux ans et demi mais nous n'imaginons pas alors la crise sanitaire, économique et surtout sociale que nous continuons de subir aujourd'hui. Le moins que l'on puisse dire est que notre fédération a été à la hauteur des enjeux et a su répondre aux exigences de représentation des personnels. Mais loin du monde d'après tel que nous l'avons formulé, et souvent en contradiction avec les enseignements de la crise, les propositions politiques portées médiatiquement, libérales, de repli sur soi et parfois xénophobes sont éloignées des réelles préoccupations citoyennes, de conciliation entre rupture écologique et progrès social, d'exigence d'une démocratie en adéquation avec notre société, de réaffirmation de la nécessité d'un service public performant et humain pour toutes et tous, de partage des richesses, d'égalité et de solidarité. Quelle que soit l'issue des prochaines élections, le syndicalisme tel que nous le faisons vivre, aura plus que jamais son rôle à jouer pour défendre et porter la parole des agent.es des services publics et de leur engagement auprès de la population. C'est pourquoi ce congrès arrive à point nommé pour affiner nos mandats pour les années à venir : vous êtes toutes et tous invité.es à participer à ces débats essentiels.

Nicolas FAYEMENDY et Flavien THOMAS co-secrétaires FSU 40

La FSU, une fédération unitaire intrinsèquement démocratique
qui respecte la parole de toutes et tous...et qui a besoin de votre présence pour la faire vivre !



Un plan d'urgence pour l'éducation

Même si la crise sanitaire semble être dernière nous, ses conséquences sociales et en termes de formation, notamment dans l'éducation, sont bien présentes.

Le gouvernement se sert de cette crise pour amplifier la mise en œuvre de réformes néolibérales qui creusent les inégalités de toutes sortes. La pauvreté continue à augmenter dans notre pays, le chômage des jeunes, autour de 20 %, reste élevé et le nombre de NEET (nombre de jeunes sans emploi sans études et sans formation) est supérieur à son niveau d'avant crise avec 1 million 500 mille en 2020, soit presque 13% des jeunes de 15 à 29 ans selon l'INSEE.

Plutôt que de dépenser l'argent aveuglément en espérant des retombées sur l'emploi (dont l'aide à l'apprentissage avec pourtant un taux de rupture de contrat de 38% chez les moins de 18 ans), la FSU exige de conditionner les aides publiques aux entreprises et des bilans sérieux, objectifs, de ces politiques. Des structures publiques de formation mais surtout l'école et l'université doivent prendre toute leur place pour sécuriser les parcours scolaires et professionnels des jeunes, pour éléver le niveau de qualification, pour accueillir tous les jeunes sans solution de formation.

Pour le 1er degré, il est indispensable que le prochain budget comporte les moyens de s'atteler aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire, car ses effets seront durables. Il faut une baisse des effectifs dans toutes les classes, des postes de RASED (il en manque 6800 pour couvrir tout le territoire), des postes de Plus-de-maîtres-que-de-classes, des postes de remplaçant.e.s.

La FSU constate d'une part, que la politique du ministère qui consiste à recentrer les moyens sur le seul dédoublement de certaines classes en éducation prioritaire, sans augmenta-

tion globale des moyens sur l'ensemble du système, revient à laisser pour compte les élèves des familles populaires qui ne sont pas en éducation prioritaire. La FSU demande l'abrogation du PLE (projet local d'évaluation), qui loin de recréer de l'égalité entre élèves, dérive déjà vers un contrôle continu du travail des enseignant.e.s. La suppression des épreuves nationales, terminales et anonymes du bac a renforcé les sélections inégalitaires de Parcoursup basées toujours plus sur la réputation du lycée d'origine. Le ministère serait bien inspiré de tirer les enseignements de son sondage mené auprès des jeunes bachelier.e.s : 82 % jugent la plateforme « stressante » et 61 % estiment qu'elle n'est pas « juste » et ne traite pas tou.te.s les candidat.e.s de la même manière.

La FSU demande un plan d'urgence pour l'éducation et la formation à destination des services publics. Lutter contre le chômage des jeunes passe par l'ouverture des places aux concours dans tous les métiers des 3 versants de la fonction publique. Le service public de l'éducation a plus que jamais besoin de recrutement de personnels formés à la hauteur des besoins et des enjeux sociaux. Il est bien sûr nécessaire de revaloriser les conditions de travail et les salaires de nos métiers. La revalorisation du point d'indice au-delà de l'inflation doit être une priorité au vu de la situation actuelle.

C'était l'objet des actions du 23 septembre pour le service public de l'Éducation et du 5 octobre, dans un cadre interprofessionnel pour les salaires, pour l'emploi et pour une meilleure protection sociale. C'est aussi pour cela que la FSU continuera à mobiliser l'ensemble des personnels pour montrer que d'autres choix sont possibles.

Nicolas FAYEMENDY co-secrétaire FSU 40

Loi Rilhac sur la direction d'école : pour le SNUipp-FSU, c'est toujours non !

Elle était dans les cartons depuis un certain temps, elle est ressortie en catimini et repassera au Sénat le 20 octobre.

Cette loi signera la fin de la gestion de l'école par un.e directeur.trice pair parmi les pairs. L'autorité fonctionnelle qui est présente dans l'article 1 leur délègue la responsabilité du « bon fonctionnement de l'école et de la réalisation des missions qui lui sont confiées ». La direction d'école sera désormais incluse dans la chaîne hiérarchique, via la délégation de compétence des IEN ; elle imposera donc à ces personnels un contrôle plus « serré » et en fera le relais des injonctions institutionnelles. Le chemin vers une autorité de fait, avec une direction isolée, est tracé.

Les moyens nécessaires au bon fonctionnement de l'école, réclamés depuis des années par le SNUipp-FSU sont les grands absents de ce texte. L'attribution d'une aide administrative, tant attendue par les directeurs et directrices, est noyée dans une coresponsabilité de l'État et des collectivités, laissant présager un renforcement des disparités territoriales. Les décharges seront en fonction « du nombre des classes » mais aussi des « spécificités de l'école » définies par le Ministère, sans plus de précision. Une résonance très forte avec l'expérimentation marseil-

laise et une gestion contractualisée, au cas par cas, qui rompt avec les principes d'égalité qui régissent normalement l'institution. Cette loi ne répond donc en rien aux besoins de la direction d'école. Ce n'est pas étonnant, la profession ayant largement rejeté l'idée d'un statut hiérarchique lors de la consultation ministérielle en 2019. Et elle va définitivement contre les principes d'équité et de transparence portés par notre syndicat.

La loi Rilhac ne concerne pas que les directeurs ; elle aura des répercussions sur les équipes et sur les demandes qui leur seront faites. Les « spécificités » de l'école seront peut-être les bons résultats aux évaluations, les projets innovants, et tout le monde devra se remonter les manches pour que les directeurs.trices aient du temps de décharge conséquent. S'il y a souffrance des directeurs.trices actuellement parce qu'ils, elles croulent sous des tâches de plus en plus lourdes, cette loi entraînera à coup sûr encore plus de souffrance avec une obligation de résultat demandé aux équipes. Le SNUipp-FSU a mis une pétition en ligne à destination des directeurs et directrices qui ne veulent pas de ce statut ; vous la trouverez à cette adresse : <https://www.stop-loi-rilhac.org>

Un statut sans moyen, ce n'est rien !

Cathie BLAIN secrétaire du SNUipp-FSU 40

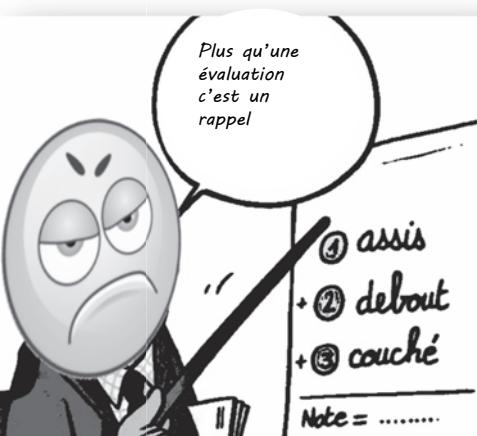
L'auto évaluation : témoignage et retour d'expérience...

Au collège d'Albret de Dax nous avons appris avec surprise que nous ferions partie de la première vague du processus d'auto évaluation décreté par le ministère. Les collègues se sont vite montré.es inquiet.es sur les conséquences éventuelles de ce processus encore inconnu : la comparaison avec l'audit les a inquiété.es. L'anxiété face aux jugements de l'administration et aux possibles retours de bâton était palpable en salle des profs avec la question qui revenait sans cesse : « qu'est-ce qu'il peut sortir de ça ? ». Il faut dire que la décision avait été prise par notre cheffe d'établissement en partance sans consultation des représentants et que c'est son successeur qui a donc été chargé de mettre en place une organisation.

Dès septembre, le calendrier de retour des contributions de l'établissement était fixé. Il a fallu attendre courant janvier pour que chaque collègue (agent.es, AED et enseignant.es ; ils n'ont pas osé convoquer les AESH sur du temps perso...) soit convoqué.e à deux réunions de deux heures chacune portant sur l'un des thèmes à « autoévaluer » ; Pour ma part, c'était le thème « bien-être des élèves ». Ces réunions ont été faites à moitié sur du temps de service (en réalité, le mardi après-midi est dédié aux sections et projets à Albret et nous ne sommes pas nombreux à avoir cours) et à moitié sur du temps personnel. Ces réunions ont été de grands moments de solitude pour beaucoup d'entre nous puisque nous devions après avoir évalué la situation locale, proposer des pistes d'amélioration... Par exemple, dans mon groupe de

quatre, avec un de nos agents retraitable, une AED et un collègue qui a dû s'éclipser rapidement pour aller se faire tester (nous étions en plein protocole COVID à l'époque), je devais proposer des pistes d'amélioration sur le thème : « bien-être des élèves au collège »....autant vous dire que je ne me suis pas aventurée à grand-chose craignant qu'ensuite mes éventuelles lubies puissent être imposées à tou.tes mes collègues ! Surtout que notre chef d'établissement avait très envie de nous faire dire qu'il fallait re

penser l'organisation pédagogique de l'aide personnalisé : c'est un tenant de la co-intervention alors que nous avons depuis longtemps un fonctionnement en demi-groupe au collège d'Albret. Globalement, nous avons résisté à son lobbying et essayé de faire passer nos vraies préoccupations : par exemple, pour améliorer le bien-être des élèves, il nous faudrait simplement une assistante sociale !



L'objectif de l'autoévaluation des établissements est de faire entrer dans les établissements la « culture de l'évaluation », de parvenir à susciter, en interne, des modifications d'organisation et des pratiques professionnelles conformes aux prescriptions ministérielles. L'idée sous-jacente est que ce sont les personnels et non les moyens qui sont responsables de la réussite scolaire et de la qualité du service public.

Aucune disposition réglementaire ou législative ne permet d'imposer la participation à ce processus. Les modalités, le calendrier et les étapes n'ont pas de fondement juridique. La mise en place de comités de pilotage, de commissions thématiques, pour engager les équipes dans la démarche n'est pas obligatoire. La participation relève du volontariat. Il n'y a que les conseils d'enseignement qui relèvent de l'obligation de service.

Nous vous conseillons d'engager collectivement la réflexion et la discussion : signifier en équipe le refus de participer à la démarche d'autoévaluation, participer en équipe à celle-ci pour éviter que le rapport ne débouche sur des préconisations contraignantes émanant de la direction et des propositions de quelques collègues zélé.e.s, sont des pistes possibles.

N'hésitez pas à nous solliciter pour venir animer une heure d'information syndicale sur cette question.

Le rapport écrit par le chef d'établissement à l'issue de toutes ces réunions a ensuite été présenté et validé en conseil d'administration après quelques amendements à la marge. Il faut dire, qu'à mon sens, il ne cassait pas des briques tant les collègues, comme habitués aux entourloupes de l'administration, étaient restés très méfiants et n'avaient souvent qu'enfoncé des portes ouvertes.

Le 20 et 21 mai, l'équipe d'évaluateurs externes s'est installée dans notre collège. Composée de 4 personnes (un IPR, une principale de collège, une collègue de lycée technologique chargée d'inspection, et un inspecteur du premier degré en poste comme conseiller auprès de la rectrice sur les questions d'inclusion), celle-ci a reçu, sur le temps de service, les collègues par groupe « homogènes » : par exemple, j'ai été conviée comme prof principale 6^{ème}, comme prof d'histoire en même temps que les collègues de lettres, comme représentante en conseil d'administration et j'ai assisté aussi au conseil pédagogique animé par ces mêmes personnes où l'ensemble des collègues étaient invité.es. Quatre réunions en deux jours, croyez-moi que c'était bien suffisant ! Etais-ce l'overdose mais j'ai particulièrement mal vécu la dernière où en tant que PP 6^{ème} je me suis sentie sommée de me justifier sur ce que je faisais ou-en l'occurrence-ne faisait pas pour les élèves à besoins particuliers. Combien de PPRE ? Quels aménagements pour les élèves bénéficiant de PAI ? A partir de quand ? N'était-ce pas trop tard ? etc... Nos évaluateurs externes avaient potassé le rapport et certaines de leurs remarques pouvaient être constructives pour clarifier les choses : en effet, un écrit a parfois du mal à retranscrire des débats menés de façon morcelés et disparates. Le ton sur lequel ils s'adressaient à nous, la fréquence de leur prise de parole variait beaucoup en fonction de leur statut : la collègue enseignante s'exprimant peu, l'IPR et la principale ayant une connaissance visible du fonctionnement - ou des dysfonctionnements- d'un collège lambda. La cheffe d'établissement a expliqué à un collègue qui réclamait une équipe pluridisciplinaire au complet, qu'elle non plus, dans son collège, n'avait pas d'infirmière à temps plein et qu'en demander relevait d'un « monde imaginaire ». C'est vrai que des moyens donnés au collège pour le bien-être des élèves, c'est vraiment être imaginatif ! L'Inspecteur du premier degré, quant à lui, nous a parlé comme si nous étions des maternelles : par exemple, quand j'ai osé demander si l'administration s'intéressait également au bien-être des personnels, sujet sur lequel nous avions de nombreuses pistes à proposer, il m'a répondu que ce n'était pas le sujet... N'en doutons pas, cette année a été pour l'administration un galop d'essai pour peaufiner les méthodes d'autoévaluation et je souhaite bon courage aux collègues qui les subiront l'année prochaine.

Armelle MASSON Militante SNES-FSU, enseignante sur DAX



Grâce à vos cotisations aux syndicats de la fédération et à vos votes les militant.es de la FSU des Landes ont pu poursuivre leur engagement dans le département.

Toutes les infos sur notre site :



LES ACTIONS DU TRIMESTRE :

- **Organisation de la journée de mobilisation dans l'éducation du 23 septembre.**
- **Organisation de la journée d'action sur les retraites de 1er octobre.**
- **Organisation de la journée d'action retraite du 5 octobre.**
- **Journée d'action AESH du 19 octobre**

Organisation de stages

*Parce que les femmes sont essentiELLES et que l'égalité n'est pas optionnELLE, la FSU est toujours engagée et interpelle la rectrice sur l'égalité pro!

LES ACTIONS À VENIR :

Préparation du congrès départemental puis national

Organisation des stages

Et comme toujours participation aux instances départementales pour lesquelles vous nous avez fait confiance CDEN CHSCTD, CTSD et CDAS : ici les compte-rendus.

Squat sur Bordeaux, la Préfète interpellée au CESER

Le Conseil Economique Social et Environnemental Régional a reçu Madame Préfète de région le 30 septembre. Cette venue faisait en partie suite à la prise de position du CESER sur le sujet de l'évacuation des squats de migrants à Bordeaux. Lors de cette séance les organisations syndicales (FSU, UNSA, CFDT, CGT et SUD-Solidaire) ont pu interroger la représentante de l'Etat sur les effets dévastateurs de ces évacuations telle qu'elles ont été pratiquées. Les représentant.es de la FSU ont largement participé à la rédaction de cette déclaration grâce à l'expertise de ses militant.es qui s'engagent notamment dans le Réseau d'Education Sans Frontière. Dans les Landes, RESF40 s'est réactivé l'an dernier et permet de rester vigilant sur le suivi de plusieurs familles qui pourraient être inquiétées alors que les enfants sont dans nos écoles. La FSU 40 et ses syndicats y participent activement. Tous les renforts pour appuyer ce réseaux sont les bienvenus.

Les jeunes migrants aujourd'hui intégrés dans notre système éducatif ou qui devraient l'être, se retrouvent embarqués malgré eux, en dépit de leurs droits, dans les procédures qui touchent leurs parents ou sont considérés comme des jeunes isolés. Rappelons que les Droits de l'Enfant priment sur toutes les autres considérations. Rappelons La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), traité international adopté par l'Assemblée Générale des Nations unies le 20 novembre 1989. Cette Convention énonce les droits fondamentaux des enfants, dont la France a été le deuxième pays européen à ratifier, le 7 août 1990.

Plusieurs questions se posent sur leur accompagnement avec une responsabilité plus ou moins importante de la préfecture. Tout d'abord, sur le sujet particulier des expulsions de squat qu'ils soient d'ailleurs grand ou petit, leur conséquence première, souvent même avant la mise à la rue, c'est la mise à mal de la scolarisation. C'est à dire que les enfants se retrouvent le plus souvent renvoyés loin du lieu de leur scolarité. L'école est souvent l'attache la plus stable qu'ils ont en dehors du cercle familial. Le lien de confiance qui y est construit est précieux et long à établir. Il permet la meilleure intégration possible pour répondre à la fragilité de leur situation et permet l'enseignement élémentaire de la langue nécessaire à leur future régularisation. Les conséquences de ces expulsions telles qu'elles sont pratiquées dans les faits, sont alors catastrophiques du point de vue des jeunes. C'était le cas au squat de Cenon où 110 enfants ont été expulsés dont les deux tiers étaient en âge d'être scolarisés dans les écoles, collèges et lycée de la métropole Nos obligations vis-à-vis d'eux doivent nous conduire à un tout autre accompagnement.

Au-delà, la question des mineurs non accompagnés nous interpelle. Actuellement lors de leur première évaluation, pour la plupart des plus grands, ils ne sont pas reconnus mineurs. Ils sont alors mis à la rue en attendant que leur appel aboutisse. Sans rentrer dans les détails ni les biais coupables de cette évaluation, les conséquences sont que 80% d'entre eux sont, au final reconnus mineurs à la fin de la procédure qui dure parfois plusieurs semaines avant leur prise en charge par l'ASE. Donc, on remet à la rue des mineurs sous prétexte qu'1/5 d'entre eux serait peut-être majeur et ils vont grossir les squats sans moyen de subsistance, ni accompagnement et en proie à tous les réseaux possibles qui vont profiter de leur précarité et de leur jeunesse. Il y a aussi tous les jeunes qui arrivent par des réseaux, qui ne font pas de démarche. Ils sont totalement clandestins, Aujourd'hui on se focalise sur leur éventuelle délinquance qui fait l'objet de beaucoup de bruit médiatique mais très peu est fait pour simplement les repérer, les protéger, les informer de leur droit, et les accompagner. On peut s'interroger sur les moyens financiers et humains de l'Aide Sociale à l'Enfance dans ce rôle d'accompagnement. Ne pas faire le travail plein dans ce sens, ce serait laisser pourrir des situations en permettant de se développer des réponses politiques populistes, simplistes et inadéquates. Ce serait indécent.

Le troisième sujet concerne les jeunes en formation professionnelle qui se retrouvent dans des situations où ils deviennent expulsables une fois atteint leur majorité. Dans la situation de l'emploi actuel, c'est incompréhensible. Des cas médiatiques de ces derniers mois sont symptomatiques d'une problématique bien plus large. Malgré leur parcours, ces jeunes arrivent à se former souvent sur des métiers en tension et malgré toutes les difficultés que l'on peut imaginer. Ils sont aujourd'hui une richesse pour notre économie mais les dispositions actuelles basées sur la défiance poussent à engager des procédures à leur encontre plutôt que de rechercher en amont les solutions qui permettraient de les stabiliser dans leur formation et leur emploi.

Cela montre, combien sur ces sujets d'immigration, il est urgent de changer de paradigme en regardant la richesse apportée par ces populations tant économiquement que socialement et culturellement. Rappelons enfin que l'investissement dans un accueil digne est un levier de croissance important et bien plus pérenne que de parler, et finalement développer, la suspicion et la précarité.